

dra que le Parlement adopte, d'ici quelques semaines, un bill prévoyant quelque aide à l'entreprise qui s'en chargera.

**M. Coldwell:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il est extrêmement embarrassant pour un député de se lever afin de s'opposer à une prolongation du temps de parole, mais certains d'entre nous surveillent l'horloge afin de chercher à terminer au moment voulu. En toute justice, je crois qu'il y aurait lieu d'appliquer le Règlement. Je ne critique pas mon honorable ami. Il a demandé du temps supplémentaire. On lui en a accordé. C'est fort bien. Mais, si l'on veut qu'il y ait un Règlement à la Chambre, je crois qu'on devrait l'appliquer. Parce que nous n'aimons pas refuser à un collègue l'avantage de prolonger ses observations pendant dix autres minutes, ceux qui s'efforcent de s'en tenir à la limite sont en réalité victimes d'un passe-droit.

Je vous propose, monsieur le président, de ne pas demander si la Chambre accordera cette permission. La situation a été différente dans le cas du ministre, cet après-midi. Si on me permet une petite observation, je trouve extrêmement anormal l'article du Règlement qui prévoit que le ministre présentant une mesure en comité soit limité à 30 minutes, tandis que le chef de l'opposition,—et je ne l'en critique pas,—a un temps illimité. Les autres d'entre nous sont limités à 30 minutes. Je crois que cet article a besoin d'être modifié dans le cas du ministre qui présente une résolution. Quoi qu'il en soit, je pense que le président ne devrait pas demander à la Chambre une prolongation du temps de parole.

**M. Hansell:** Monsieur le président...

**M. Coldwell:** Je ne vous critique pas.

**M. le président:** A l'ordre! Je ne suis pas fâché que l'honorable député de Rosetown-Biggarr soulève cette question, car plusieurs honorables députés m'ont fait des observations parce qu'après avoir interrompu l'honorable ministre du Commerce au bout de trente minutes, j'ai ensuite laissé le chef de l'opposition parler tant qu'il a voulu. Il est manifeste que certains honorables députés n'ont pas compris les modifications apportées au Règlement et qui me lient, moi comme les députés. La règle à suivre en comité, actuellement, figure au paragraphe 3 de l'article 59 du Règlement; elle s'énonce ainsi qu'il suit:

Nul député, sauf le premier ministre et le chef de l'opposition, ne doit parler pendant plus de trente minutes à la fois en comité plénier.

Du consentement unanime, le ministre du Commerce a eu la permission de dépasser ce temps de parole cet après-midi. Le chef de l'opposition a, de droit, dépassé les 30 minutes cet après-midi. Ce soir j'ai moi-même

[M. Hansell.]

interrompu le député de Macleod exactement au moment où ont expiré ses 30 minutes. Des députés ont alors dit, ai-je cru entendre: "Qu'il poursuive!" En conformité de la coutume, j'ai alors demandé à la Chambre si le député de Macleod avait le consentement unanime, et j'ai compris qu'on accordait sans difficulté ce consentement. J'espère que ces quelques observations tireront les choses au clair.

Je signale encore aux députés, comme l'a fait le représentant de Rosetown-Biggarr, les dispositions du nouveau Règlement, qui figurent au paragraphe (3) de l'article 59.

**M. Hansell:** Puis-je ajouter une seule observation? Vu que nous ne discutons pas le projet de résolution quand l'Orateur est au fauteuil, peut-être pourrait-on accorder quelque latitude aux chefs des autres partis.

**M. Coldwell:** Non.

**M. Hansell:** L'honorable représentant de Rosetown-Biggarr dit qu'il ne le pense pas. Je lui rappellerai, et je ne crois pas me tromper, qu'il a pris autant de temps que moi.

**M. Ellis:** Certes non.

**M. Coldwell:** J'ai pris une minute de moins que le temps qui me revenait. Je n'ai parlé que 29 minutes.

**M. Hansell:** Je pense que mon honorable ami a terminé à six heures 29 minutes et qu'il avait commencé à...

**M. Coldwell:** Huit heures vingt.

**M. Green:** Monsieur le président, en prenant part de nouveau à un débat mouvementé sur les pipe-lines, je ne puis m'empêcher d'évoquer les heureux souvenirs de l'obstruction faite à ce sujet il y a quelques années. Je suis sûr que nous nous amuserions encore davantage si l'ancien représentant de Fraser-Valley, M. George Cruickshank était parmi nous.

Les honorables députés s'en souviennent sans doute, le but principal de notre obstruction était de faire accepter à la Chambre et au peuple canadien l'idée que nous devrions suivre une politique intitulée "Canada d'abord" à propos de ces pipe-lines, tant pour le pétrole que pour le gaz naturel. Je pense bien que le public a maintenant compris, mais je ne suis pas encore certain que la lumière se soit faite dans l'esprit du ministre du Commerce et de ses collègues; voilà pourquoi il faut déclencher un nouveau débat sur cette mesure particulière.

C'est au moment de l'examen de la résolution en comité que nous devons étudier la proposition générale du Gouvernement et nous renseigner par voie de questions et réponses. Je signale que la mesure à l'étude